



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

énergies marines renouvelables

Question au Gouvernement n° 998

Texte de la question

ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

M. le président. La parole est à M. Didier Le Gac, pour le groupe La République en marche.

M. Didier Le Gac. Monsieur le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, cette semaine se tiennent à Cherbourg les Assises nationales des énergies marines renouvelables. À cette occasion, un appel a été lancé par différents acteurs pour donner une nouvelle dynamique à ce secteur. Vous le savez, notre pays s'est engagé à produire, à l'horizon de 2030, 40 % de son électricité à partir d'énergies renouvelables, dont un quart d'énergies marines, produites par les éoliennes et les hydroliennes. Les collectivités locales, les ports, les armateurs, tous les acteurs économiques et industriels du secteur se sont pleinement mobilisés pour le succès de cette filière. À la clef, ce sont des centaines d'emplois non délocalisables qui seront créés dans nos régions littorales.

Pourtant, l'Observatoire des énergies de la mer souligne, dans sa dernière note, que la pérennité de la filière est clairement menacée, alors qu'elle réclame plus que jamais stabilité et visibilité. En effet, au moment où je vous parle, des projets d'éoliennes posées en mer, engagés depuis une dizaine d'années, sont menacés, tandis que l'éolien flottant recherche lui aussi des opportunités. De son côté, le secteur de l'hydrolien connaît les mêmes incertitudes.

À ce sujet, monsieur le ministre d'État, il y a six mois, le 20 décembre dernier, je vous avais interrogé ici même sur la suppression de cent postes par la société Naval Energies, filiale de Naval Group. Cette entreprise m'a de nouveau alerté, la semaine dernière, sur le fait que le manque de visibilité pour la commercialisation de l'hydrolien risquait de rendre caducs les centaines de millions d'euros déjà investis depuis plusieurs années. Un comble alors que demain, le 14 juin, Naval Energies inaugurera à Cherbourg la première usine d'assemblage d'hydroliennes !

Monsieur le ministre d'État, alors que la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie est en cours, je souhaiterais connaître les engagements chiffrés, visibles, clairs et concrets que le Gouvernement entend prendre pour soutenir la filière des énergies marines renouvelables dans notre pays. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Monsieur le député, en 2030, vous l'avez rappelé, les énergies renouvelables devront représenter 40 % de notre consommation d'électricité, ce qui veut dire que l'on doit changer d'échelle et massifier le développement des énergies renouvelables, en essayant de faire les meilleurs choix, notamment en privilégiant les énergies arrivées à maturité technologique.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement, vous le savez, a lancé une négociation sur les six parcs éoliens offshore en projet, et nous nous réunirons avec le Premier ministre dans quelques jours à ce sujet.

En effet, les coûts de ces technologies ont fortement baissé ces dernières années, et nous souhaitons que l'État, totalement engagé pour le développement de cette filière, bénéficie de ces économies pour lancer encore plus de projets.

Vous m'interrogez également sur le devenir de l'hydrolien, qui vise à produire de l'électricité à partir de l'énergie des courants et qui présente l'intérêt d'une grande prévisibilité de production. L'État accompagne depuis longtemps cette filière, qui, contrairement au solaire ou à l'éolien, n'a pas encore atteint la maturité technologique. Les premiers démonstrateurs que sont le prototype exploité par EDF au large de Paimpol et de Bréhat, conçu par Naval Energies, et l'hydrolienne Sabella immergée depuis un an, installés et soutenus par l'État, n'ont été que partiellement convaincants. Des fonds sont prévus dans le programme d'investissements d'avenir – PIA – pour une ferme pilote au Raz Blanchard ; ce projet, Normandie Hydro, est porté par EDF et représente 50 millions d'euros d'aide à l'investissement, avec une aide au fonctionnement prenant la forme d'un tarif d'achat de 200 euros le mégawattheure.

Mais les coûts de production des hydroliennes présentés aujourd'hui par les professionnels apparaissent, il faut en convenir, très élevés, même à long terme et même par rapport à l'éolien offshore. Nous devons donc envisager des appels d'offres commerciaux et continuer la recherche et le développement de ces technologies, en accompagnant les différents acteurs, notamment dans le cadre des coopérations internationales. Dans cette perspective et pour identifier précisément le potentiel de l'énergie hydrolienne, nous avons, avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – ADEME –, demandé une étude complémentaire.
(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 998

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juin 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 juin 2018](#)